

Parc naturel régional de Lorraine  
**Comité Syndical**  
Réunion du 14 mars 2024

**RAPPORT DU PRESIDENT**

*Vocation 1 - Un territoire qui préserve et valorise ses espaces, ses ressources naturelles et ses diversités / Objectif stratégique - 1.1 : conforter et préserver les grandes zones emblématiques de notre territoire et la nature ordinaire / Objectif opérationnel 1.1.1 : préserver, gérer et améliorer la TVB à toutes les échelles territoriales*

**Objet : Expérimentation de haie spontanée pour le renforcement de la Trame Verte et Bleue – projet de convention**

Les politiques de reconquête de la TVB et de développement de l'agroforesterie sont menées depuis 2015 par le biais d'un programme de plantations impliquant les acteurs du territoire, communes et exploitants agricoles en tête.

Chaque année depuis lors, le PnrL se mobilise auprès de ces acteurs dans l'ambition de planter plus de 15 km de haies et d'arbres intra parcellaires. Ces linéaires sont réalisés au cours de chantiers participatifs mais aussi par le biais de chantiers entreprises.

Compte-tenu du bouleversement climatique, les printemps et étés très secs deviennent récurrents, et l'arrosage des plantations est devenu quasi-systématique. La bonne reprise des végétaux implantés est impactée par ces sécheresses.

Aussi, des expérimentations de techniques alternatives à la plantation vont être réalisées afin de gagner en efficacité et de diminuer l'empreinte carbone des plantations de haies.

Cette année, nous expérimentons à ces fins une technique agroforestière de développement de la végétation spontanée, appelée régénération naturelle assistée. Il s'agit de la mise en défens d'une bande d'un mètre cinquante de large dans laquelle aucun mode de gestion n'est appliqué. Le périmètre est délimité au moyen de piquets en bois plantés de manière pérenne (piquets d'acacia ou de châtaignier). Le sol sera griffé si une végétation herbacée est déjà présente afin de permettre un développement des espèces pionnières. Des branchages ou du BRF pourront être insérés entre les deux rangées de piquets afin d'améliorer les conditions permettant une implantation spontanée des végétaux. Des clôtures (fils barbelés, grillage à mouton ou autre) pourront être installés lorsque l'aménagement sera réalisé dans des prairies pâturées.

Des espèces pionnières, telles que la ronce ou le prunellier, vont pouvoir coloniser la bande et améliorer progressivement le milieu afin de permettre la colonisation d'espèces arborées et arbustives. En effet, les pionnières vont décompacter le sol, l'enrichir, et protéger les jeunes plants de la dent des cervidés. A bout de 10 à 15 ans, les arbres et arbustes prendront le dessus, formant alors une haie issue d'un développement spontané.

Une première expérimentation va être menée cette année 2024 sur un linéaire d'environ 200 mètres à Hagéville.

Une convention doit être établie avec les porteurs de projet afin de définir le cadre et les objectifs de l'aménagement, ainsi que les engagements de chaque partie. Cette convention se doit de fixer les

Envoyé en préfecture le 18/03/2024

Reçu en préfecture le 18/03/2024

Publié le

ID : 054-255403719-20240314-CS2407-DE

modalités de réalisation de l'aménagement, les modalités financières, les sa pérennisation, les modalités de suivi dans le temps.

*Après en avoir délibéré, il vous est proposé :*

- D'APPROUVER** la convention type ci-jointe entre le Syndicat Mixte du Parc et les porteurs de projets,
- D'AUTORISER** le Président du Syndicat Mixte à signer les conventions entre le Parc et les porteurs de projets,
- D'AUTORISER** le Président du Syndicat Mixte à prendre toutes mesures et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

Le Président  
Jerôme END